

ASSISES ASSOCIATIVES VALLEE & PLAINE DE LA DURANCE

03.12.2009, Maison des Associations, Manosque

Présents

- Janine Marino-Brochier, UDVN 04
- Agnès Fiorani, CPIE Alpes de Provence
- Cécile Clouet Pagès, UDVN 13
- Madeleine Bouchard, APARC / UDVN 04
- Suzanne Cochet, ADAPE
- Pascal Bazile, Etang nouveau
- Odette Piozin, Sauvegarde des Parrines
- Jean Pierre Piozin, Sauvegarde des Parrines
- Jean Brulebois, Jojoba
- Jean Daniel Gallandat, Jojoba, Biocoop
- Serge Giraud, Sauvegarde des Parrines,
- Jean Marc Sarrobert, APARC
- Martine Vallon, UDVN 04
- Pierre Aplincourt, URVN
- Annelise Muller, URVN

Excusés

- Philippe Wyon, CPIE Haute Durance
- Vincent Duru, Fédération de Pêche 04
- Boris Aubligine, Aubligine 21
- Natacha Heitz, MN 05
- Claude Monier
- Daniel Chappard, Asso de défense de Saint Martin du Castillon
- Jean-Paul Bonneau, UDVN 84

Contexte de cette réunion

Cette réunion à Manosque sur le territoire Durance est la dernière d'une série de réunions qui se sont tenus dans les différents éco-territoires¹ définis en région PACA par l'URNV. Ces réunions ont deux buts principaux :

- Faire le tour des questions liées au territoire concerné et être davantage à l'écoute des APNE de terrain. Cela permettra en outre de dégager ensemble quelques axes de travail au niveau départemental, interdépartemental et éventuellement régional.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de développement durable (prise en compte de l'ensemble des préoccupations d'un territoire) et dans une logique d'accompagnement de la territorialisation du Grenelle de l'Environnement (déclinaison au niveau territorial des engagements et des modes de gouvernance du Grenelle Environnement).

- Alimenter une plateforme associative, en vue des élections régionales de 2010. Cette plateforme sera envoyée à l'ensemble des candidats avec une demande d'engagement de leur part.

Agriculture

L'agriculture est très présente dans les Alpes de Haute Provence, la SAU représentant 21.1% de la superficie du département. Les surfaces cultivées en bio ou en conversion sont régulièrement en augmentation et représentent près de 9% de la SAU du département (4^{ème} département bio de France en

¹ Ces 4 éco-territoires sont le littoral, la plaine et la vallée de la Durance, la vallée du Rhône et le territoire de Montagne.

termes de surface). Ce fort taux de surface en bio est expliqué par le soutien du Conseil Régional à l'agriculture biologique. En outre, différents dispositifs imposent une diminution des intrants : SDAGE², plan Eco-Phyto 2018, plan Objectif Terre 2020...

Il reste cependant une forte opposition entre agriculteurs travaillant en bio et agriculteurs conventionnels. L'Etat essaie de convaincre les agriculteurs de faire des efforts dans le sens d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, et effectivement des efforts ont été réalisés :

- Protection des périmètres de captage d'eau
- Retour d'espèces d'insectes ou de mollusques (ex : limaces dans les pommiers)
- Développement de l'agriculture biologique en réponse à la demande des consommateurs.

Quel devenir pour l'agriculture ? Les surfaces cultivées sont en diminution (-13% sur le seul secteur de Puymichel) et ce en raison de plusieurs facteurs :

- Abandon de terres
- Grignotage des terres agricoles par l'urbanisation

Aujourd'hui, il s'avère donc nécessaire **d'accompagner et de soutenir les agriculteurs dans leur nécessaire évolution vers une agriculture biologique et de proximité**. Les APNE ont un rôle à jouer en ce sens, à commencer par faire comprendre aux agriculteurs qu'elles ne sont pas contre eux.

Urbanisation

Le territoire du val de Durance sera amené à subir de fortes évolutions dans les 20 à 30 prochaines années en termes d'urbanisation :

- attractivité du territoire ("effet Luberon" qui remonte la Durance)
- arrivée d'ITER

D'ores et déjà, ces deux facteurs influent sur les prix de l'immobilier. Ainsi le développement au Nord de Manosque est lié à l'installation de personnes travaillant à Aix en Provence. On constate également des contradictions entre les usages du territoire : urbanisation, transports... La Région a lancé une étude prospective sur cette thématique sur le territoire.

Plusieurs outils réglementaires existent pour gérer l'aménagement du territoire à différents échelles : Plan Local d'Urbanisation (PLU, échelle de la commune), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT, échelle de l'intercommunalité), Directive Territoriale d'aménagement (DTA, échelle du département)... Les SCoT sont appelés à se développer car ils s'attachent à un territoire intercommunal généralement cohérent en termes de bassin de vie ou de territoire écologique. Soumis aux réglementations en place, les SCoT décident de l'usage des terres et ont ensuite vocation à être déclinés dans les PLU.

Les participants attirent l'attention sur le fait que les réunions concernant le SCoT sont publiques. Cependant, les informations ne sont pas publiées ou diffusées, ce qui a pour résultat l'absence de public civil. Compte tenu de l'importance de ces documents, il est nécessaire que les APNE se saisissent de cet outil et de sa procédure.

Déchets

Le problème des déchets n'est pas uniquement local, étant donné que les déchets voyagent d'un département à l'autre, en région et même hors région. Dans les Alpes de Haute Provence, le plan départemental d'élimination des déchets est en cours de révision : l'enquête publique s'est achevée récemment et les conclusions sont en cours de rédaction. L'intérêt de ce type de document est la prise en compte de la cohérence du territoire.

L'UDVN 04 s'est positionnée contre l'incinération pour différentes raisons

- La technologie n'est pas suffisamment évoluée actuellement et reste polluante (concentration des quantités de déchets et des substances contenues)
- La diminution du volume de déchets que cette technique entraîne empêche la prise de conscience par le public des quantités de déchets que nous produisons et donc empêche le développement de solutions alternatives.

Cette position pourra tout à fait évoluer si de nouveaux procédés deviennent mis au point à des coûts acceptables.

L'UDVN 04 insiste par ailleurs sur la nécessité **de renforcer le tri, pendant et après collecte des déchets**. Le tri doit permettre de **développer des filières : réutilisation, recyclage, compostage...** afin de réduire les volumes de déchets envoyés en centre d'enfouissement technique. Dans cette même optique de réduction

² Le SDAGE Rhône Méditerranée, adopté en octobre 2009 en déclinaison de la Directive européenne "Cadre sur l'Eau", impose une réduction des intrants agricoles de 50% à l'échéance 2015.

des déchets, il faut également **travailler sur la réduction à la source** (c'est-à-dire lors de la production des marchandises).

L'association Sauvegarde des Parrines explique qu'elle se bat contre un projet de décharge sur le site des Parrines. Ce lieu abrite beaucoup de sources dont l'eau rejoint la Durance, et relève de la loi Montagne. L'association craint les pollutions que cette décharge engendrera et explique son incompréhension de la position de l'UDVN 04 et sa préférence pour un incinérateur.

Il est rappelé que les techniques évoluent aussi pour les centres d'enfouissement techniques (géo-membranes pour isoler le sol, systèmes de drain pour récupérer les lixiviats, systèmes de récupération des gaz...) et qu'un incinérateur pose la question de l'acceptation d'une telle installation à proximité de la population.

Energies renouvelables

Les EnR doivent susciter un intérêt vigilant : leur caractère renouvelable ne garantit pas l'absence ou tout au moins la faiblesse de leurs impacts environnementaux³ : quelle emprise au sol, quel impact paysager, quel impact de leur production, quelles infrastructures en sus des installations de production d'énergie en elles-mêmes ? etc.

La vallée de la Durance a fait l'objet de nombreux aménagements énergétiques (hydrauliques notamment) et continue de susciter des projets : il avait ainsi été proposé un projet de "vallée des énergies nouvelles", qui n'aurait pas l'aval du Préfet décidé à préserver l'agriculture dans ce secteur.

L'Etang Nouveau rappelle le montage hydroélectrique de la Durance, composé d'escaliers et de biefs horizontaux, montage qui entraîne le retrait de l'eau de la rivière et son envoi dans l'étang de Berre. EDF avait lancé l'idée de stations de transfert d'énergie par pompage⁴ (STEP), que l'Etang Nouveau souhaite voir étudiée en profondeur. Cette idée s'est cependant rapidement heurtée

- aux questions d'emprise sur le terrain : une STEP se nécessite deux bassins en amont et en aval de la chute d'eau et donc de la place ;
- à l'intérêt d'un tel aménagement pour le cours d'eau : quel débit pourrait effectivement être rendu à la rivière (il faudra remplir ces bassins !). Et même si un certain débit pourrait être rendu à la rivière (à vérifier), les bassins nécessaires occuperaient des espaces dont l'écosystème rivière a besoin (lit majeur, berges...) ;
- à l'utilisation actuelle de la chaîne de la Durance, qui est très réactive en cas de problème sur le réseau (possibilité de démarrer la production et d'atteindre le maximum en 15 minutes). Cette utilisation ne serait plus possible avec un système de STEP ;
- ainsi qu'aux problèmes de rentabilité de l'opération en elle-même : coût de construction, coût d'exploitation (les pompes nécessitées par ce système fonctionnent à l'électricité et consommeraient l'équivalent de la production actuelle de la chaîne de la Durance), manque à gagner lié à la perte d'activités autres sur les terrains occupés par les bassins de la STEP.

Plusieurs projets en lien avec l'énergie photovoltaïque ont également émergé dans les Alpes de haute Provence. Le projet Si Pro prévoyait la fabrication de silicium pour les panneaux photovoltaïques mais n'a pourtant pas suscité l'intérêt du Conseil Général⁵. Un autre projet porte sur le montage des panneaux : il s'avère cependant moins intéressant en termes d'emplois.

Outre ces projets portant sur la fabrication du matériel, les projets de fermes solaires apparaissent également. Les exemples auxquels l'UDVN 04 a été confrontée montrent la **difficulté d'une position de principe et le besoin d'intégration de l'ensemble des composantes dans une réflexion au cas par cas**. Ainsi, un projet sur des terres agricoles n'est pas forcément néfaste : si les terres occupées sont en friche, ce peut être un moyen pour l'agriculteur de trouver une source de revenus. De même, l'impact paysager est à apprécier par des visites de terrain.

Il pourrait être intéressant de pousser la logique du projet de vallée des énergies renouvelables en proposant une vallée des EnR propres, travaillant sur la biomasse, le bois-énergie, le solaire... dans une logique de développement durable (prise en compte des composantes environnementales, sociales, économiques et de gouvernance). Les APNE pourraient faire émerger une démarche consensuelle en ce sens.

³ cf. position prise par l'URVN sur l'hydroélectricité : "Hydroélectricité, nos cours d'eau en priorité !", juin 2009

⁴ STEP : ouvrages hydrauliques particuliers, dans lesquels des systèmes de pompe permettent de remonter l'eau d'un bassin inférieur à un bassin supérieur à certains moments de la journée ou de la semaine (en heures creuses, quand l'électricité utilisée par les pompes a la plus faible valeur économique) pour la turbiner durant les heures pleines.

⁵ C'est finalement en Chine que ce projet s'installe.

Il est rappelé que dans le cadre du projet Iter, le Conseil Régional s'était engagé à ce que pour tout € versé pour Iter, 1 € soit consacré aux énergies renouvelables. Une démarche sur les EnR propres pourrait être l'occasion de mettre les élus régionaux face à leurs engagements.

Transports

L'évolution du transport routier se traduit par les points suivants :

- L'augmentation du passage des camions, entraînée par la fermeture temporaire du tunnel de Chamonix, qui a conduit les transporteurs à emprunter un autre trajet
- L'amélioration des routes de montagne.

Par ailleurs, le projet d'autoroute Marseille - Grenoble, dont le tracé prévoyait de contourner Gap, apparaît comme un non sens aux yeux des participants. Il est rappelé que le Grenelle Environnement a bloqué tous les projets autoroutiers.

La réflexion pour faire diminuer les transports routiers porte d'une part sur le transport ferroviaire, et d'autre part sur le fret maritime. Concernant le train, il est relevé une petite amélioration de la liaison SNCF Gap - Marseille. D'autres liaisons suscitent également l'intérêt :

- Liaison Nice - Digne et jusqu'à Saint-Auban
- Liaison Fréjus - Milan.

Cependant, l'ouverture ou la réouverture de lignes ferroviaires entraînent des désagréments pour les populations aux abords immédiats. La demande porte donc sur **des lignes réellement efficaces, utiles et utilisées**. Il est également nécessaire de **renforcer les dessertes passagers et la cohérence entre les différentes liaisons SNCF** (ex : cohérence des horaires pour favoriser les correspondances).

Quelles possibilités pour le fret maritime ? L'URVN siège au Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Marseille et soutient la position suivante :

- Développer les transports fluviaux
- Améliorer le fret ferroviaire
- Développer le cabotage.

Un projet de liaison Marseille - Gênes par bateau avait été proposé. Cependant, Gênes est également un port et reçoit déjà des marchandises. De plus, si la possibilité d'avoir un tunnel ferroviaire vers l'Italie se confirme, cette liaison rejoindra plutôt Turin ou Milan où sont concentrées les activités.

4

Risques

PACA est une région particulièrement concernée par les risques naturels, puisque toutes les communes de la Région sont concernées par au moins un des 5 risques naturels.

Le **risque inondation** est particulièrement présent en PACA : il est la **1^{ère} cause de déclaration de catastrophe naturelle**. Les crues sont un élément du fonctionnement naturel des rivières méditerranéennes. Les barrages sur les cours d'eau importants du territoire jouent un rôle d'amortisseurs de crues (disparition des crues petites et moyennes). Cela entraîne un accroissement du risque car la population locale, se croyant protégée par les barrages, **perd la culture du risque inondation**. Différents phénomènes peuvent être observés sur le territoire Durance :

- En région de montagne, les crues ont un caractère torrentiel. Le risque est bien présent et peut évoluer à la hausse avec les changements climatiques.
- Le risque inondation peut également être lié au ruissellement urbain : les rues sont transformées en torrent en raison de l'artificialisation des sols.
- En basse Durance, la zone est en cuvette. On assiste à la remontée des crues du Rhône.
- La contrainte des cours d'eau (canalisation, rectification...) provoque la hausse de la vitesse du courant et donc une augmentation du risque.

Sur le Rhône, des travaux ont été menés pour détruire certaines canalisations, permettant ainsi de retrouver une certaine divagation du fleuve. L'influence des crues à l'aval est ainsi quelque peu diminuée.

L'UDVN 04 explique s'être opposée à un projet proposant une zone industrielle dans le lit du cours d'eau, à Cassines. Ce projet posait le problème du positionnement des activités polluantes, dont les rejets nocifs peuvent se retrouver dans l'eau en cas d'inondation. Il est rappelé que le site de la DREAL propose un atlas des zones inondables. Quand un projet prévoit d'urbaniser en zone inondable, il faut attaquer sans hésitation.

Le territoire de la Durance est peu industrialisé (en PACA, l'industrie se concentre autour de Fos et Berre). Cependant, les quelques industries présentes ont un très fort impact environnemental. De plus, la faible présence humaine incite les industriels à peu de prudence sur les plans environnemental ou sécuritaire.

L'usine Arkéma de Saint-Auban est classée Seveso et est à l'origine d'une importante pollution historique, au droit de l'établissement. Actuellement, la pollution peut être observée au moins jusqu'à Pertuis. S'ajoutent

également les rejets de Sanofi à Sisteron. Des contrôles sont effectués sur 4 compartiments (eau, sédiments, poissons et végétaux) et sont réalisés en différents points le long de la Durance, avec cependant quelques difficultés (manque de spécimen piscicoles pour les analyses, manque de probité dans les résultats selon les compartiments et les substances).

Effectués par les entreprises, ces analyses montrent les résultats suivants :

- Normes pour les substances polluantes à la limite voire dépassées
- Taux élevé de mercure, ayant entraîné une interdiction de consommation des poissons. Le mercure est surtout présent dans les sédiments, avec lesquels il est remobilisé à chaque crue.
- Pollution par 2 types de PCB (les contrôles sont réalisés depuis 2007).

Eau

La thématique eau a été abordée par le biais de plusieurs sujets : inondation, industries, énergies... Le lecteur pourra se reporter utilement aux paragraphes correspondants.

On peut en outre souligner à nouveau ici les impacts des aménagements de la Durance. Les fonctionnalités biologiques du cours d'eau sont remises en cause par ces ouvrages : migrations piscicoles, transit sédimentaire sont fortement perturbés par la présence des barrages. En outre, le faible débit laissé dans le lit naturel de la rivière n'est pas suffisant pour entretenir le rythme naturel de la ripisylve et son rôle dans l'atténuation des crues (d'où la réalisation de travaux d'essartement).

L'aménagement de la Durance s'est également traduit par des impacts locaux sur la nappe.

Quantitativement, la ressource s'avère suffisante : Durance, nappe, canaux prélevant sur la nappe. La situation est plus problématique dans les bassins versants en amont, dans les départements des Alpes de haute Provence et des Hautes Alpes. Les situations de sécheresse se multiplient. La notion de solidarité amont - aval a bien fonctionné jusqu'à présent, il faut maintenant également **s'attacher à la solidarité aval - amont**.

La qualité de l'eau pose problème de façon localisée :

- Pollution industrielle (Arkéma à Saint-Auban, Sanofi à Sisteron).
- Qualité de l'eau potable. Le pompage d'eau dans la nappe entraîne la remontée de fer naturel, nécessitant ainsi des traitements supplémentaires.
- Pollution agricole.

L'impact de l'agriculture peut être important et dans la vallée de la Durance, se fait particulièrement sentir en deux points : le plateau de Valensole et Saint-Etienne-les-Orques (culture de plantes à fleurs utilisant des produits non autorisés en agriculture nourricière). La présence de pesticides dans l'eau est peu souvent constatée, compte tenu du débit actuel de la Durance. Cependant, cela ne signifie pas absence de pollution par les intrants agricoles : la mise en œuvre de filtre sur charbon actif à Oraison indique bien la présence de pollution. On relève ainsi la présence de nitrates, ainsi qu'une pollution résiduelle par des produits phytosanitaires utilisés il y a plus de 20 ans. Ces produits sont entraînés progressivement dans les sols et atteignent maintenant la nappe.

Relevé de décisions

- Des réunions thématiques pourront être organisées au cours de l'année 2010, afin d'échanger plus spécifiquement sur les points abordés ce jour : agriculture, eau
- L'URVN rédigera et diffusera une fiche synthétique sur les schémas de cohérence territoriale (SCoT) en PACA